

SÉJOURS ERASMUS - SOCRATES EN ESPAGNE

Candidatures pour l'année universitaire 2018/2019

Séjours sur l'année entière de L3 et sur le S2 de M1

Pays	Ville	Université	Site internet	Nbre de places	Parcours	Enseignant responsable à l'UFR EILA
Espagne	Madrid	Universidad Complutense	http://www.ucm.es	2 Master 2 Licence	ILTS, Civi.	Stéphane Patin spatin@eila.univ-paris-diderot.fr
Espagne	Madrid	Universidad Autónoma de Madrid	http://www.uam.es	2 Licence	ILTS, Droit	
Espagne	Madrid	Universidad Complutense	http://filologia.ucm.es	2 Licence	ILTS (C1 exigé en espagnol et en anglais pour la Licence de Traduction et Interprétation)	
Espagne	Malaga	Universidad de Málaga	https://www.uma.es	2 Licence		
Espagne	Salamanque	Universidad de Salamanca	http://www.usal.es	2 Licence	Civi.	
Espagne	Valladolid	Universidad de Valladolid	http://www.uva.es	2 Licence	ILTS, Droit	
Espagne	León	Universidad de León	http://www.unileon.es	2	ILTS, Droit Civi.	
Espagne	Cadiz	Universidad de Cádiz	http://www.uca.es	3 Licence Master	ILTS Civi.	
Espagne	Huelva	Universidad de Huelva	http://www.uhu.es	2 Licence Master	ILTS Droit Civi.	
Espagne	Grenade	Universidad de Granada	http://fti.ugr.es	3	ILTS	

				Licence/Master	
Espagne	Séville	Universidad de Sevilla	http://www.us.es	2	ILTS Droit Civi.
Espagne	Malaga	Universidad de Malaga	http://www.uma.es/facultad-de-filosofia-y-letras/	2	ILTS
Espagne	Las Palmas de Gran Canaria	Universidad Las Palmas de Gran Canaria	http://www.fti.ulpgc.es/	3	ILTS

Conditions pour un séjour Erasmus

- Pour une mobilité en L3, avoir acquis complètement, au moment du départ, les semestres 1, 2, 3 et 4 de la licence LEA.
- Pour une mobilité en M1, être titulaire d'une licence complète.
- Etre ressortissant de l'Union Européenne ou disposer d'une carte de séjour de 10 ans.

Modalités de candidature

- Déposer dans le casier de M. Stéphane Patin UFR EILA
 - lettre de motivation qui doit obligatoirement contenir le numéro d'étudiant-e, le parcours suivi, le classement de trois universités par ordre de préférence
 - Le relevé de notes L1 et L2S1
- Date limite : **04 février 2019**

Bourses

Des bourses de mobilité spécifiques sont versées aux étudiants via le Bureau des Relations internationales (BRI) :
<http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=international&np=ACCUEIL>.

Elles sont cumulables avec les bourses sur critères sociaux.

Elles sont versées en 2 fois : 80% en décembre et 20% au retour.

